

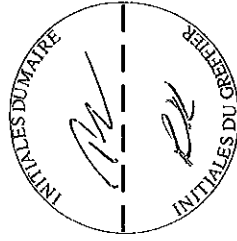
No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 6 OCTOBRE 2015, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015
 - 4.2 Séance extraordinaire du 15 septembre 2015
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Nomination – Maire suppléant
6. **FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de septembre 2015
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Dépôt – Liste des engagements
 - 6.4 Embauche – Employée surnuméraire
 - 6.5 Fermeture – Règlement d'emprunt no 439-1-E
 - 6.6 Renonciation – Montant du solde à financer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Règlement d'emprunt no 439-1-E
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Remplacement de la résolution 11-12-397 – Autorisation de signature – Approbation des plans et documents – Compagnies d'utilités publiques
 - 7.2 Autorisation – Dépense supplémentaire – Rechargement d'accotement en asphalte recyclé saison 2015
 - 7.3 Autorisation – Regroupement de l'UMQ – Achat de sulfate d'aluminium
 - 7.4 Autorisation de paiement – Acceptation définitive et libération de la retenue contractuelle – Travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial ainsi que la construction de la structure de chaussée, de la piste cyclable, du bassin de rétention et l'installation de l'éclairage routier
 - 7.5 Octroi de contrat – Prolongement du réseau d'aqueduc et de l'égout sanitaire sur une partie de la route 112
 - 7.6 Autorisation de paiement – Travaux de construction – Honoraires professionnels et ordres de changement – Centre multifonctionnel
8. **URBANISME**
 - 8.1 Dérogation mineure 15-DM-19 – Lot 5 299 677 – Rue Jeanne-Richer
 - 8.2 Demande 15-PIIA-33 – Lot 5 695 500 – 2239, rue Éthel Est
 - 8.3 Demande 15-PIIA-34 – Lot 5 695 501 – 2237, rue Éthel Est



No de résolution
ou annotatoin

Ville de Warigan

- 8.4 Demande 15-PIIA-38 – Lot 5 184 582 – 1939, rue des Roses
- 8.5 Demande 15-PIIA-39 – Lot 5 165 174 – 2131, rue des Roses
- 8.6 Demande 15-PIIA-40 – Lot 2 600 430 – 2164, rue des Roses
- 8.7 Demande 15-PIIA-42 – Lot 2 598 841 – 1736, rue des Tulipes
- 8.8 Demande 15-PIIA-43 – Lot 4 947 012 – 3722, rue Lyse-Marcil
- 8.9 Approbation – Plan de lotissement – Projet domiciliaire Boisé du Parchemin – Phases II et III
- 8.10 Demande de dérogation au Schéma d'aménagement – Zone inondable – Rehaussement du chemin Bellerive
- 8.11 Autorisation d'inscription – Formation de l'Association québécoise d'urbanisme
- 8.12 Approbation – Projet intégré – Les Habitations Malachites – Boisé du Parchemin Phase II

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Allocation pour vêtements d'extérieur – Brigadières
- 10.2 Demande d'autorisation – Barrage routier – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster
- 10.3 Demande d'aide financière – Table des aînés du Bassin de Chambly
- 10.4 Demande d'aide financière – Tournoi de ringuette les Intrépides
- 10.5 Demande d'aide financière – École secondaire de Chambly – Contes des 7 nuits
- 10.6 Demande d'appui – Demande de reconnaissance pour un acte de civisme – Mme Carole Rhéaume

11. ENVIRONNEMENT

- 11.1 Intérêt de la Ville – Mise en place et exploitation d'un écocentre régional – M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Embauche – Étudiants animateurs pour l'année scolaire 2015-2016
- 12.2 Embauche – Surveillant supplémentaire

13. RÉGLEMENTATION

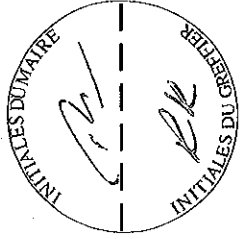
- 13.1 Adoption – Règlement 243-122
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de préciser les usages autorisés sur l'ensemble du territoire
- 13.2 Dépôt du certificat de la tenue de registre – Règlement no 477-E

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Autorisation de signature – Location-achat d'une pelle hydraulique

16. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Bulle de Varignan

Sont présents :

M. René Fournier, maire

M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Danielle Théorêt, conseillère
Anne Poussard, conseillère

MM. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marqués, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier, sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-10-378

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :
D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015

15-10-379

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

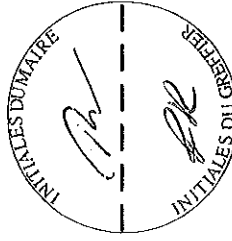
D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2015.

4.2 Séance extraordinaire du 15 septembre 2015

15-10-380

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 septembre 2015.



No de résolution
ou annotation

15-10-381

Mairie de Larignem

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Nomination – Maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE désigner la conseillère Lorraine Moquin à titre de maire suppléant pour la période du 16 octobre 2015 au 15 avril 2016.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de septembre 2015

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de septembre 2015 pour un montant de 529 067,94 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de septembre 2015, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 691 773,58 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transferts budgétaires

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

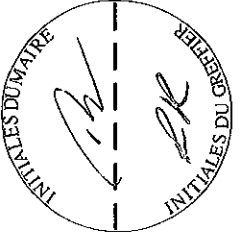
DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les honoraires juridiques anticipés – Août à décembre 2015

Montant	Description du poste	Numéro de poste
30 000 \$	Mutations immobilières	01-23312-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
30 000 \$	Services professionnels	02-14000-412



No de résolution
ou annotation

Ville de Varignan

- b) Afin de couvrir les frais pour l'ajout d'activités supplémentaires – Grande fête du 350^e du 19 septembre 2015

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 600 \$	Activités et événements spéciaux	02-70190-499

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 600 \$	Fêtes communautaires	02-70160-519

- c) Afin de couvrir les travaux récupérables au 30 août 2015

Montant	Description du poste	Numéro de poste
12 098 \$	Recouvrement de tiers	01-23259-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
12 098 \$	Travaux récupérables	02-32100-522

- d) Afin de couvrir les frais d'une formation non prévue PIIA – Consultation publique

Montant	Description du poste	Numéro de poste
6 570 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
6 570 \$	Services professionnels	02-61000-411

- e) Afin de couvrir les derniers achats pour le spectacle de la Grande fête du 350^e – Accessoires, décor, costumes etc.

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Honoraires professionnels /culturel	02-70290-412

Au poste suivant :

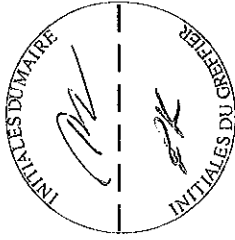
Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Fêtes communautaires	02-70160-519

- f) Afin de couvrir l'augmentation des coûts relatifs au renouvellement de l'entente pour le hockey avec la Ville de Chambly

Montant	Description du poste	Numéro de poste
89 982 \$	Taxe générale	01-21100-000
67 500 \$	Facturation 180 joueurs x 375 \$	01-23390-701

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
157 482 \$	Subventions sportives	02-70190-999



No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

6.3 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 20 août au 23 septembre 2015.

6.4 Embauche – Employée surnuméraire – Banque d'employés surnuméraires

15-10-384

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Danik Salvai;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE procéder à l'embauche de madame Carole Otis, à titre d'employée surnuméraire, pour effectuer des travaux dans les divers services lors de vacances ou congé de maladie du personnel permanent;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13050-181, sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 02-13050-151.

6.5 Fermeture – Règlement d'emprunt no 439-1-E

15-10-385

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement d'emprunt no 439-1-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 580 007 \$, le financement à 1 999 811 \$ a excédé le coût final des travaux qui est de 1 663 709,16 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à procéder à la fermeture du règlement d'emprunt no 439-1-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 580 007 \$;

DE réserver l'excédant du financement s'élevant à la somme de 336 101,84 \$, afin de l'appliquer en paiement comptant lors du refinancement du règlement no 439-1-E en 2018.



No de résolution
ou annotation

15-10-386

Ville de Carignan

6.6 Renonciation – Montant du solde à financer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Règlement d'emprunt no 439-1-E

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entièrement réalisé l'objet du règlement no 439-1-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égoût domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 580 007 \$ à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 1 663 709 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au montant de 189 \$, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 439-1-E afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense du règlement d'emprunt no 439-1-E soit réduit à 1 663 709 \$ et que le montant de l'emprunt soit réduit à 1 580 007 \$;

QU'un revenu de fonctionnement de 419 804 \$ a été comptabilisé en 2012;

QU'un excédent disponible de 336 102 \$ soit réservé afin de l'appliquer en paiement comptant lors du prochain refinancement dudit règlement en 2018.

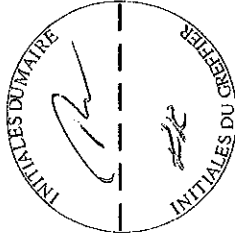
7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Remplacement de la résolution 11-12-397 – Autorisation de signature – Approbation des plans et documents – Compagnies d'utilités publiques

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation de travaux de la part des compagnies d'utilités publiques pour lesquelles une signature d'un fonctionnaire désigné est nécessaire en guise d'approbation;

EN CONSÉQUENCE :

15-10-387



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le chef de service génie et infrastructures comme personne qualifiée à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, les approbations des plans et documents provenant des compagnies d'utilités publiques;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution 11-12-397.

7.2 Autorisation – Dépense supplémentaire – Rechargement d'accotement en asphalte recyclé saison 2015

15-10-388

CONSIDÉRANT la résolution 15-08-309 octroyant le contrat de rechargement d'accotement à la firme Eurovia Québec Construction inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire au contrat de rechargement d'accotement en asphalte recyclé au montant de 3 904,94 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc. pour l'excédent des travaux effectués;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-531.

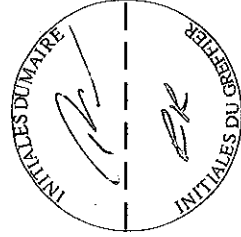
7.3 Autorisation – Regroupement de l'UMQ – Achat de sulfate d'aluminium

15-10-389

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sulfate d'aluminium;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

d'administration de l'UMQ pour ses ententes de regroupement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années, soit 2016, 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour le sulfate d'aluminium (alun) nécessaire aux activités de la Ville;

QUE des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la Loi applicable;

QUE la Ville de Carignan confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficiaire ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Carignan s'engage à lui fournir les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Carignan reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5 % pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.



No de résolution
ou annotation

15-10-390

ville de Warignau

7.4 Autorisation de paiement -- Acceptation définitive et libération de la retenue contractuelle -- Travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial ainsi que la construction de la structure de chaussée, de la piste cyclable, du bassin de rétention et l'installation de l'éclairage routier

CONSIDÉRANT la résolution 12-06-255 octroyant le contrat d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial ainsi que la construction de la structure de chaussée, de la piste cyclable, du bassin de rétention et l'installation de l'éclairage routier à Excavations Darche inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 4 480,72 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excavations Darche inc. en guise d'acceptation définitive et libération de la retenue contractuelle;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-13600-096.

7.5 Octroi de contrat -- Prolongement du réseau d'aqueduc et de l'égout sanitaire sur une partie de la route 112

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et de l'égout sanitaire sur une partie de la route 112, du chemin Bellerive au 2215 Chemin de Chambly;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et de l'égout sanitaire sur une partie de la route 112 à Les Entreprises Michaudville inc., au montant de 1 017 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00467-411.



No de résolution
ou annotation

15-10-392

Bille de Carignan

7.6 Autorisation de paiement – Travaux de construction – Honoraires professionnels et ordres de changement – Centre multifonctionnel

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 68 352,31 \$ à la Commission scolaire des Patriotes pour les travaux de construction ainsi que les honoraires professionnels et ordres de changement attribuables à la Ville dans le cadre du projet de construction du centre multifonctionnel annexé à la nouvelle école;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve une appropriation des surplus non affectés.

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 15-DM-19 – Lot 5 299 677 – Rue Jeanne-Richer

15-10-393

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputés conformes les lots projetés 5 603 850 et 5 603 851 ayant des profondeurs de 26,13 m et 27,57 m, alors que la réglementation en vigueur exige une profondeur minimale de 30 m;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputés conformes les lots projetés 5 603 850 et 5 603 851 ayant des profondeurs respectives de 26,13 et 27,57 mètres.

8.2 Demande 15-PIIA-33 – Lot 5 695 500 – 2239, rue Éthel Est

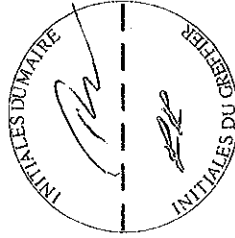
15-10-394

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 5 695 500, soit le 2239, rue Éthel Est;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à la majorité :

Les conseillers André Mylocopos et Danielle Théorêt votent contre;



No de résolution
ou annotation

Billé de Carignan

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle de type unifamilial jumelé de deux étages pour le lot 5 695 500, soit le 2239, rue Éthel Est, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 3 juin 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.3 Demande 15-PIIA-34 – Lot 5 695 501 – 2237, rue Éthel Est

15-10-395

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 5 695 501, soit le 2237, rue Éthel Est;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à la majorité :

Les conseillers André Mylocopos et Danielle Théorét votent contre;

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle de type unifamilial jumelé de deux étages pour le lot 5 695 501, soit le 2237, rue Éthel Est, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 3 juin 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.4 Demande 15-PIIA-38 – Lot 5 184 582 – 1939, rue des Roses

15-10-396

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 5 184 582, soit le 1939, rue des Roses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

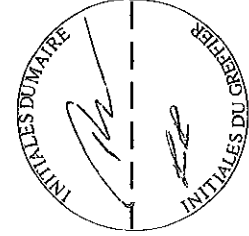
D'APPROUVER le plan de construction d'une résidence isolée de 2 étages pour le lot 5 184 582, soit le 1939, rue des Roses, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 3 août 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.5 Demande 15-PIIA-39 – Lot 5 165 174 – 2131, rue des Roses

15-10-397

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 5 165 174, soit le 2131, rue des Roses;



No de résolution
ou annotation

Bill de Lariguan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle unifamiliale isolée de 2 étages pour le lot 5 165 174, soit le 2131, rue des Roses, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 1^{er} septembre 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.6 Demande 15-PIIA-40 – Lot 2 600 430 – 2164, rue des Roses

15-10-398

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 2 600 430, soit le 2164, rue des Roses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction pour l'agrandissement de la résidence située sur le lot 2 600 430, soit le 2164, rue des Roses, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 3 septembre 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.7 Demande 15-PIIA-42 – Lot 2 598 841 – 1736, rue des Tulipes

15-10-399

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 2 598 841, soit le 1736, rue des Tulipes;

EN CONSÉQUENCE :

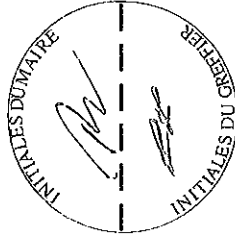
Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de PIIA telle que présentée sur le plan de construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage pour le lot 2 598 841, soit le 1736, rue des Tulipes, déposé au Service de l'urbanisme le 4 septembre 2015.

8.8 Demande 15-PIIA-43 – Lot 4 947 012 – 3722, rue Lyse-Marcil

15-10-400

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 4 947 012, soit le 3722, rue Lyse-Marcil;



No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages pour le lot 4 947 012, soit le 3722, rue Lyse-Marcil, tel que déposé au Service de l'urbanisme le 3 juillet 2015;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244.

8.9 Approbation – Plan de lotissement – Projet domiciliaire Boisé du Parchemin – Phases II et III

15-10-401

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de lotissement pour les phases II et III du projet domiciliaire Boisé du Parchemin, préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre et daté du 9 septembre 2015, dossier 21801, minute 50558.

8.10 Demande de dérogation au Schéma d'aménagement – Zone inondable – Rehaussement du chemin Bellefleur

15-10-402

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Ville de procéder au rehaussement d'une section du chemin Bellefleur très vulnérable aux inondations, imposant un détournement de la circulation lors de fortes crues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE demander une dérogation au schéma de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu afin de rehausser le chemin Bellefleur, lot 2 951 277, à la hauteur du 4034, chemin Bellefleur, conformément aux plans et devis de Daniel Turcotte, ingénieur, chef de service génie et infrastructures, « Rehaussement du profil longitudinal du chemin Bellefleur » et « Limites des hautes eaux et historique Janvier 2008 » datés du 17 décembre 2014;

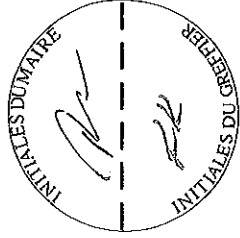
DE demander à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu d'entreprendre la modification réglementaire requise.

8.11 Autorisation d'inscription – Formation de l'Association québécoise d'urbanisme

15-10-403

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Billie de Carignan

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'inscription de messieurs André Derez et Daniel St-Jean aux journées de formation de l'Association québécoise d'urbanisme, qui auront lieu les 2 et 3 octobre 2015 à la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

8.12 Approbation – Projet intégré – Les Habitations Malachites – Boisé du Parchemin Phase II

15-10-404

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de lotissement représentant le projet intégré à être inclus à la phase II du projet domiciliaire Boisé du Parchemin, préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 14 août 2015, dossier 21800, minute 50397.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

15-10-405

10.1 Allocation pour vêtements d'extérieur – Brigadières

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-359 embauchant mesdames Cristina Colecchio et Carole Cormier en tant que brigadières pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le versement d'une allocation imposable de 100 \$ par brigadière en guise d'allocation pour vêtements d'extérieur;

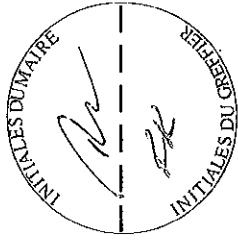
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-21000-181, sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-23312-000.

15-10-406

10.2 Demande d'autorisation – Barrage routier – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster pour un barrage routier, afin d'amasser des fonds pour les paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Mairie de Chamby

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Danielle Théorét et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster à procéder à un barrage routier, vendredi le 23 octobre prochain, de 15 h à 20 h à 30 et samedi le 24 octobre prochain de 8 h 30 à 17 h à l'intersection du chemin Bellerive et Grande Allée.

10.3 Demande d'aide financière – Table des aînés du Bassin de Chamby

15-10-407

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Table des aînés du Bassin de Chamby dans le cadre de son 9^e salon des aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Table des aînés du Bassin de Chamby un montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.4 Demande d'aide financière – Tournoi de ringuette les Intrépides

15-10-408

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le cadre de la 28^e édition du tournoi de ringuette les Intrépides;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au tournoi de ringuette les Intrépides un montant de 75 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

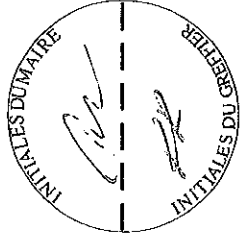
10.5 Demande d'aide financière – École secondaire de Chamby – Contes des 7 nuits

15-10-409

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'école secondaire de Chamby dans le cadre de son projet de comédie musicale, Contes des 7 nuits;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorét, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE Carignan

D'ACCORDER à l'école secondaire de Chambly un montant de 200 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.6 Demande d'appui – Demande de reconnaissance pour un acte de civisme – Madame Carole Rhéaume

15-10-410

CONSIDÉRANT la résolution 2015-359 de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorét et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Carignan appuie la Ville de Varennes dans sa demande officielle au ministère de la Justice de reconnaître l'acte de civisme de madame Carole Rhéaume, citoyenne de Varennes décédée le 9 mars 2015.

11. ENVIRONNEMENT

15-10-411

11.1 Intérêt de la Ville – Mise en place et exploitation d'un écocentre régional – M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a procédé à l'évaluation des possibilités relatives à l'implantation d'un service d'écocentre régional;

CONSIDÉRANT que les démarches complétées à ce jour ont permis d'établir un montage financier qui tient compte d'une participation des municipalités ayant manifesté un intérêt par voie de résolution;

CONSIDÉRANT que le processus en est rendu à l'étape de déterminer quelles seront les municipalités qui prendront un engagement ferme à la réalisation d'un service d'écocentre régional;

CONSIDÉRANT que la démarche privilégiée à cet effet est la déclaration de compétence selon les dispositions prévues à l'article 678.0.2.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que les municipalités devraient, au préalable, avoir l'opportunité de communiquer leur intérêt à être incluses à la compétence à être déclarée par la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville a pris connaissance de l'opportunité relative à la prise en charge, par la MRC, de la mise en place et de l'exploitation d'un service d'écocentre régional;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Billé de Carignan

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Carignan indique à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qu'il est favorable à ce que la MRC déclare compétence eu égard à la mise en place et l'exploitation d'un écocentre régional.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 **Embauche – Étudiants animateurs pour l'année scolaire 2015-2016**

15-10-412

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher des étudiants animateurs pour les activités de loisir pour l'année scolaire 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames Karine Thibeault-Bouchard, Anne-Sophie Champeaux, Gabrielle Gamelin, Roxanne Charbonneau, Mylène Poirier, Ophélie Lacasse et Cassandra Mathieu ainsi que messieurs Philippe-Antoine Deslandes-Brosseau et David Filippone en tant qu'animateurs pour l'année scolaire 2015-2016;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-181.

12.2 **Embauche – Surveillant supplémentaire**

15-10-413

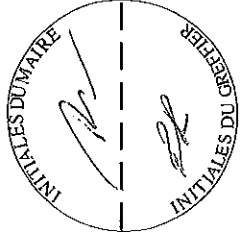
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un surveillant supplémentaire pour les activités aux gymnases et au Centre multifonctionnel pour l'année scolaire 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Guillaume Dumont en tant que surveillant supplémentaire pour l'année scolaire 2015-2016;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70190-181.



No de résolution
ou annotation

15-10-414

Bill de Carignan

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement 243-122

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de préciser les usages autorisés sur l'ensemble du territoire

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 243-122 modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin de préciser les usages autorisés sur l'ensemble du territoire, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-122 modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé, afin de préciser les usages autorisés sur l'ensemble du territoire.

13.2 Dépôt du certificat de la tenue de registre – Règlement no 477-E

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 477-E autorisant l'acquisition du lot no 2 599 773 et décrétant un emprunt à long terme de 3 854 000 \$.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Autorisation de signature – Location/achat d'une pelle hydraulique

15-10-415

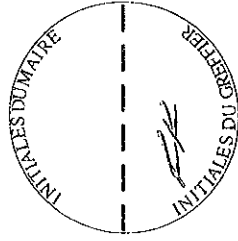
CONSIDÉRANT la résolution 15-09-343 octroyant le contrat de location/achat d'une pelle hydraulique, d'une durée de soixante (60) mois;

CONSIDÉRANT l'entente de crédit-bail soumise par la Banque Laurentienne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de crédit-bail d'équipement, le certificat d'acceptation ainsi que l'accord de débit préautorisé de la Banque Laurentienne pour la location/achat de la pelle hydraulique.



No de résolution
ou annotation

15-10-416

Bulle de Warignemont

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 27.


Rémi Raymond

Greffier



René Fournier

Maire